

## Éco fiche du Marin n°7

**Art 7- Je privilégie les corps morts et les mouillages installés par les autorités locales aux mouillages forains, toujours préjudiciables aux herbiers, aux récifs coralliens et à la faune qui s'y dissimule. Si je n'ai pas le choix, j'ancre de préférence sur des fonds sableux.**

La Charte de l'éco-marin contient 13 petits articles essentiels, qu'en tant qu' « ambassadeurs de la mer » ses signataires doivent respecter et essayer de mettre en application.

Parce que la Charte de l'éco-marin ne se veut pas être un « simple bout de papier », nous avons créé les « éco fiches du Marin » qui facilitent l'application de cette charte et vous donne des solutions face aux différentes difficultés que vous pouvez rencontrer dans son application.

- **Pourquoi les mouillages forains sont ils préjudiciables pour les fonds marins :**

**Mouiller son ancre parait être un geste anodin et sans conséquence, pourtant à chaque manœuvre de mouillage, l'ancre dérape, croche. La chaîne sous l'effet de la houle et du vent balaye le fond sur tout le secteur d'évitage du bateau.**

**Lors du départ du navire, l'ancre laboure à nouveau le fond.**

- **Quels sont les impacts des mouillages forains sur les fonds marins :**

**Les dommages causés lors de ces manœuvres sont dramatiques pour la faune et la flore fixée.**

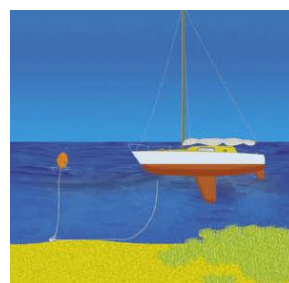


Les mouillages forains sont responsables de la dégradation et de la disparition des herbiers (arrachage). 10 % des récifs coralliens sont déjà condamnés, 30 % dans 30 ans si nous n'agissons dès maintenant. D'autre part, l'ancrage est l'un des principaux vecteurs de propagation de *Caulerpa Taxifolia* (algue tropicale parasite en méditerranée) par colportage accidentel, qui est directement liée au nombre et à la fréquence des opérations de mouillage.



**Si vous en remontez sur votre ancre, récupérez-les et jetez-les dans une poubelle à terre.**

- **Les bonnes pratiques de mouillage :**



- Utiliser les corps morts et les mouillages installés par les autorités locales
- En cas d'ancrage obligatoire, utiliser un orin cela permet de remonter l'ancre à l'aplomb du bateau et ainsi éviter que celle-ci laboure le fond.
- De plus, privilégier le mouillage sur des fonds sableux repérables en surface par sa couleur claire. (L'accroche sera meilleure et les impacts seront moindres)
- Utiliser de préférence des corps morts « écologiques » qui n'affectent pas les fonds marins. Si la zone de mouillage n'en ai pas équipée, inciter les responsables à le faire.

- **Les solutions pour un mouillage environnemental :**

### Les corps morts écologiques

Les corps morts mis à disposition par les autorités locales sont nettement moins préjudiciables aux mouillages forains, toutefois ils portent atteintes aux fonds marins lors du frottement de la chaîne sur la zone d'évitage du bateau.

La solution réside dans les corps morts « écologiques » qui sont équipés d'un flotteur permettant de relever la chaîne et de la maintenir entre deux eaux. **Ces mouillages fixes n'ont aucun impact sur les fonds marins.**

